

VERSION NON APPROUVÉE

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SAINTE-CATHERINE

LE 17 AOÛT 2021

À une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Sainte-Catherine, tenue par vidéoconférence, **le mardi, dix-septième jour du mois d'août deux mille vingt-et-un (2021) à 18h15**, le tout suivant les dispositions voulues par la loi, les décrets et arrêtés ministériels.

Sont présents mesdames les conseillères Isabelle Morin, Julie Rondeau et messieurs les conseillers Martin Gélinas, Sylvain Bouchard et Michel LeBlanc formant quorum sous la présidence de madame Jocelyne Bates, mairesse. Madame Danielle Chevrette, directrice générale, greffière adjointe et assistante-trésorière par intérim est également présente.

303-08-21

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour, tel que soumis.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

La période de question prévue au règlement a alors lieu. Aucune question n'a été reçue.

304-08-21 EMBAUICHE D'UNE DIRECTRICE DES RESSOURCES HUMAINES

CONSIDÉRANT le poste laissé vacant par le départ de la directrice des ressources humaines ;

CONSIDÉRANT que le processus de dotation lié à ce contexte a été complété ;

CONSIDÉRANT le résultat des entrevues ainsi que le rapport du psychologue industriel ;

Il est résolu à l'unanimité de procéder à l'embauche de madame Geneviève St-Onge à titre de directrice, Service des Ressources humaines aux conditions suivantes:

- le salaire annuel est fixé à 1,20 du minimum de l'échelle salariale de la classe 2 – cet élément est établi selon les paramètres dictés par le Code des conditions de travail des employés cadres;
- les avantages sociaux consentis sont ceux dans le code des conditions des employés cadres à l'exception des dispositions concernant:
- les vacances annuelles seront de 30 jours pour une prestation complète de travail pour l'année 2022 et les subséquentes.
- la période de probation est de douze (12) mois;
- la date d'entrée en fonction est fixée au 27 septembre 2021.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

2^{ÈME} PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

La deuxième période de questions du public a alors lieu. Aucune question n'a été reçue.

305-08-21 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est résolu à l'unanimité de que la séance soit levée. Il est 18h30.

ADOPTÉE

MME JOCELYNE BATES
MAIRESSE

MME DANIELLE CHEVRETTE
GREFFIÈRE ADJOINTE

Je, soussignée, certifie par la présente que la Ville de Sainte-Catherine dispose des crédits suffisants, lorsque requis, pour défrayer le coût des dépenses décrétées aux termes des résolutions adoptées à la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 17 août 2021.

Ce certificat est émis conformément aux dispositions de l'article 477.1 de la Loi sur les cités et villes.

Danielle Chevrette, assistante-trésorière par intérim